



ENTREPRISE

Adhérent N°
226298

ATTESTATION D'ASSURANCE RECAPITULATIVE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent que :

LA FINANCIERE DU MIDI SARL
27, RUE DE METZ - 31000 TOULOUSE

a souscrit une police d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE - N° 114240090**

ADHERENT N° 226298 conforme aux articles L. 541-3, D.541-9, L.519-3-4, R.519-16 et L.519-4, R.519-17 du CODE MONETAIRE ET FINANCIER, aux articles L. 512-6, R.512-14, A.512-4 et L.512-7, R.512-15, A.512-5 du CODE DES ASSURANCES ainsi qu'à la Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 et comportant:

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ACTIVITES :

- CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ET ACTIVITES ANNEXES TELLES QUE DEMARCHAGE EN PRODUITS BANCAIRES OU FINANCIERS – CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS / CIF (ART.L.541-1 SVT CMF) - CJA - AGENT OU INTERMEDIAIRE IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS)

MONTANT DE LA GARANTIE : 2.500.000 € par sinistre et par an
FRANCHISE GENERALE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE: 15 000 € par sinistre

DONT POUR LA COMMERCIALISATION D'OPERATIONS DE DEFISCALISATION GIRARDIN : 750 000 € par sinistre et par an
FRANCHISE PARTICULIERE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE: 10.000 € par sinistre

- INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT SANS FONDS CONFIES (IOBSP)
MONTANT DE LA GARANTIE : 2.500.000 € par sinistre et par an
FRANCHISE GENERALE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE: 20 % par sinistre (maxi 15 000 €)
- COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS) – MANDAT D'ARBITRAGE SUR CONTRATS D'ASSURANCES VIE
MONTANT DE LA GARANTIE : 3.000.000 € par sinistre et par an
FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE 15 000 € par sinistre

2. GARANTIES FINANCIERES

- ACTIVITE : IOBSP SANS FONDS CONFIES
MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance
- ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)
MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance
- ACTIVITE : AGENT OU INTERMEDIAIRE IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS)
MONTANT DE LA GARANTIE : 110.000 € par année d'assurance

VALABLE DU : 01/01/2023 - AU : 31/12/2023

La présente attestation est valable sous réserve d'encaissement de la prime d'assurance

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.

FAIT A PARIS, LE 28 DECEMBRE 2022
Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 416 274 993
N° Oris 07 001 484 pour le contrôle de l'ACPR



ENTREPRISE

Adhérent N°
226298

ATTESTATION ORIAS

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
ET GARANTIES FINANCIERES

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent que

LA FINANCIERE DU MIDI SARL
27, RUE DE METZ
31000 TOULOUSE

N° ORIAS
7031088

a souscrit une police d'assurance DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE conforme aux articles L.512-6, R.512-14, A.512-4 et L.512-7, R.512-15, A.512-5 du Code des Assurances, L.541-3, D.541-9, L.519-3-4, R.519-16 et L.519-4, R.519-17 du Code Monétaire et Financier, N° 114240090 - ADHERENT N° 226298 et comportant :

1- RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

✚ **ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES (de Personnes) (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)**

Montant de la garantie :

3 000 000 € par sinistre et 3 000 000 € par an

Franchise par sinistre y compris frais de défense civile

15 000 € par sinistre

✚ **ACTIVITE : INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS sans fonds confiés (IOBSP)**

Montant de la garantie :

2 500 000 € par sinistre et 2 500 000 € par an

Franchise par sinistre y compris frais de défense civile

20 % par sinistre (maxi 15 000 €)

✚ **ACTIVITE : CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)**

Montant de la garantie :

2 500 000 € par sinistre et 2 500 000 € par an

Franchise par sinistre y compris frais de défense civile

15 000 € par sinistre

2- GARANTIES FINANCIERES

* **Activité de Courtage d'assurances de personnes (Sans encaissement de fonds de tiers)**

Montant de la garantie :

115.000 € par année d'assurance

* **Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement sans fonds confiés (IOBSP)**

Montant de la garantie :

115.000 € par année d'assurance

VALABLE DU : 01/03/2023 - AU : 29/02/2024

La présente attestation est valable sous réserve d'encaissement de la prime d'assurance

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.

FAIT A PARIS, LE 28 DECEMBRE 2022

Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 30 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 412 274 593
N° Orias 07 001 484 sous le contrôle de l'ACPR

ATTESTATION ORIAS

MMA IARD Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 et Décret n° 72-678 du 20 Juillet 1972)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

ASSURE :

- Personne physique :

nom, prénom (cf rubrique I):

adresse professionnelle :

OU

- Personne morale :

dénomination sociale : LA FINANCIERE DU MIDI

siège social : 27, RUE DE METZ - 31000 TOULOUSE

forme juridique : SARL

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf rubrique II): M. Jacques FRAISSE, Gérant

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

GARANTIE :

SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

POLICE N° : 114240090 - ADHERENT N°: 226298

VALABLE DU : 01/01/2023 - AU : 31/12/2023

La présente attestation est valable sous réserve d'encaissement de la prime d'assurance

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.

FAIT A PARIS, LE 28 DECEMBRE 2022

Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 471 274 593
N° Ori 07 00 1484 sous le contrôle de l'ACPR

ATTESTATION DE
GARANTIE FINANCIERE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, modifié par le Décret 2010 - 1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent qu'une garantie financière d'un montant de : 110.000 € par année d'assurance a été donnée par elle à :

ASSURE :

- Personne physique :

nom, prénom (cf rubrique II):

adresse professionnelle :

OU

- Personne morale :

dénomination sociale : LA FINANCIERE DU MIDI

siège social : 27, RUE DE METZ - 31000 TOULOUSE

forme juridique : SARL

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf rubrique II): M. Jacques FRAISSE, Gérant

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

GARANTIE :

SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

POLICE N° : 114240090

-

ADHERENT N°: 226298

VALABLE DU : 01/01/2023 - AU : 31/12/2023

La présente attestation est valable sous réserve d'encaissement de la prime d'assurance

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.

FAIT A PARIS, LE 28 DECEMBRE 2022
Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Rostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 476 274 993
N° Ordo 07 00 1489 et sur le territoire de l'ACPR